

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



**Rapport d'Evaluation Externe du Programme de
Licence en Sciences Agronomiques – Option
« AQUACULTURE » de l'UFR des Sciences
Agronomiques, de l'Aquaculture et des Technologies
Alimentaires (S2ATA) de l'Université Gaston Berger
de Saint-Louis (UGB)**

L'équipe d'évaluation :

Pr. Alain Richi KAMGA WALADJO, Président

Pr. Malick DIOUF, Membre

Dr. Hamet Diaw DIADHIOU, Membre

Signature,

Pour l'équipe, le Président


Pr. KAMGA WALADJO
novembre 2016

Table des matières

Introduction	3
1. Présentation du programme.....	3
2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation	4
3. Description de la visite sur le terrain.....	4
4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité du référentiel....	6
5. Points forts du programme.....	16
6. Points faibles du programme	17
7. Appréciations générales du programme	17
8. Recommandations à l'établissement.....	17
9. Recommandations à l'ANAQ-Sup.....	18
10. Proposition de décision :	19

Introduction

L'Université Gaston Berger (UGB) de Saint-Louis, établissement public d'enseignement supérieur placé sous la tutelle technique du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a créé l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences Agronomiques, de l'Aquaculture et des Technologies Alimentaires (UFR SAATA) par décret n° 2010-1455 du 05 novembre 2010 suite à une décision de l'Assemblée de l'Université réunie le 14 août 2008. Quatre formations de niveau licence sont offertes par cette UFR parmi lesquelles la licence en aquaculture.

Après six années d'organisation de ce programme, l'Université Gaston Berger de Saint-Louis a demandé au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche l'accréditation de la Licence en Sciences Agronomiques « option Aquaculture » conformément aux dispositions des textes législatifs et réglementaires régissant l'enseignement supérieur au Sénégal. C'est dans ce cadre que l'évaluation dudit programme a été conduite.

L'équipe des évaluateurs externes désignée par l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (ANAQ-Sup) par Décision 000025/MESR/ANAQ-Sup/SE/RAF du 23/05/2016 (**Prof. Alain R. KAMGA WALADJO, Prof. Malick DIOUF et Dr Hamet DIAW DIADHIOU**) s'est rendue à l'UGB de Saint-Louis le vendredi 5 août 2016 pour l'évaluation du programme de la Licence en Sciences Agronomiques, option Aquaculture.

L'équipe tient à remercier la Direction, le comité d'assurance qualité, les enseignants, le personnels et les étudiants de la Licence en Sciences Agronomiques - option Aquaculture pour l'accueil, la facilité d'accès à toutes les informations demandées et à toutes les infrastructures dans un esprit de franche collaboration, qui entre bien dans l'esprit « d'auto-évaluation ».

1. Présentation du programme

Le programme de formation « Licences en Sciences Agronomiques – Option Aquaculture » soumis à l'ANAQ-Sup pour une accréditation est dispensé sans interruption depuis la création de l'UFR des Sciences Agronomiques, de l'Aquaculture et des Technologies Alimentaires en 2010. L'objectif visé est de faire acquérir aux apprenants, des connaissances leur permettant de devenir des cadres intermédiaires opérationnels, capables de valoriser leur savoir faire en développant des exploitations aquacoles. Ces cadres ayant un niveau professionnel compétitif, auront une grande capacité technique d'élaboration, d'exécution et d'analyse des activités aquacoles. Il s'agit, pour l'option aquaculture de l'UFR, d'offrir des opportunités de formations

dans les domaines suivants :

- responsable de la conduite de fermes aquacoles ;
- technicien en génie aquacole ;
- aquaculteur exploitant ;
- conseiller en aquaculture ;
- technicien en gestion de risques environnementaux liés à l'aquaculture ;
- technicien supérieur en aquaculture.

La licence en Sciences Agronomiques – Option Aquaculture se déroule sur six (06) semestres de 30 crédits chacun. Elle est organisée suivant le système Licence–Master–Doctorat (LMD).

Les étudiants suivent des enseignements en tronc commun pour les quatre options de Licences de l'UFR des Sciences Agronomiques, de l'Aquaculture et des Technologies Alimentaires ((i) Aquaculture, (ii) Productions animales et Elevage, (iii) Productions végétales et Agronomie, (iv) Technologies Agro-Alimentaires) au cours des 1^{er} et 2^{ème} semestres. Au terme de ce tronc commun, les étudiants qui ont réussi et qui ont été orientés pour la formation en Aquaculture suivent les enseignements spécifiques de la spécialité durant les quatre autres semestres. Toutefois, le semestre six (06) est réservé au stage en milieu professionnel validé par la rédaction d'un rapport évalué par l'équipe pédagogique. Le diplôme de Licence en Sciences Agronomiques – Option Aquaculture est décerné à l'étudiant qui aura validé l'ensemble des six semestres et capitalisé les 180 crédits en 3^{ème} année.

Le recrutement des étudiants se fait sur examen de dossier des bacheliers. Depuis 2013, l'orientation de nouveaux bacheliers se fait par le biais du site *campusen.sn* conformément au décret 2013-1295 relatif à l'orientation et à l'inscription des bacheliers dans les universités publiques au Sénégal.

2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation a été préparé en suivant le référentiel d'évaluation des programmes de l'ANAQ-Sup. Il est complet et informatif. Tous les éléments de preuve annoncés dans le document ont été mis à la disposition des évaluateurs.

3. Description de la visite sur le terrain

La méthodologie adoptée pour la visite de terrain a comporté les phases ci-dessous :

3.1 Réunion de concertation avec l'ANAQ-Sup

Une réunion de concertation avec l'ANAQ-Sup a eu lieu dans ses locaux le lundi 30 mai 2016 à 15 heures. Elle a été organisée pour discuter et valider le cadre conceptuel et la démarche méthodologique de la mission.

3.2 Visite de terrain

La visite de terrain a été effectuée le vendredi 05 août 2016 conformément à l'agenda de visite fourni par l'ANAQ-Sup.

L'évaluation de terrain a été menée à travers :

- les entretiens avec l'équipe de Direction, les enseignants, le personnel administratif, technique et de service (PATS) et les étudiants ;
- la visite des locaux ;
- l'étude de documents mis à la disposition par la Direction.

La liste des personnes rencontrées lors de la mission de terrain est fournie en annexe du rapport.

3.3 Présentation de la synthèse des observations à la Direction de la licence en sciences agronomiques option aquaculture

Les informations collectées ont été analysées et synthétisées. La synthèse des observations ont été présentées à la Direction de la licence en Sciences Agronomiques, Option Aquaculture à la fin de l'évaluation de terrain en trois rubriques : points forts, points faibles à améliorer et recommandations.

4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité du référentiel

Champ d'évaluation 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études

Standard 1.01 : Le programme d'études est régulièrement dispensé

Appréciation globale sur le standard :

Le programme de formation de « Licence en Sciences Agronomiques – Option Aquaculture » est dispensé sans interruption suivant le système LMD depuis la création de l'UFR des Sciences Agronomiques, de l'Aquaculture et des Technologies Alimentaires en 2010. Trois (03) promotions sont sorties de cette licence en aquaculture.

Conclusion : Standard atteint

Standard 1.02 : Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.

Appréciation globale sur le standard :

Le programme correspond bien à la mission de l'UFR des Sciences Agronomiques, de l'Aquaculture et des Technologies Alimentaires de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis dont l'orientation affichée est le développement des filières dans les domaines de l'Aquaculture, des Productions animales et Elevage, des Productions végétales et agronomie et des Technologies Agro-Alimentaires.

Conclusion : Standard atteint

Standard 1.03 : Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.

Appréciation globale sur le standard :

Le programme de formation de « Licence en Sciences Agronomiques – Option Aquaculture » entretient des relations de partenariat avec le monde professionnel et socioprofessionnel à travers les leviers suivants :

- la participation des professionnels dans les activités pédagogiques (enseignements,

tutorat, encadrement de stage...);

- l'instauration d'un semestre de stage de fin d'études dans des structures du domaine de l'aquaculture ;
- l'établissement des accords de partenariat ;
- l'instauration de visites des structures du domaine de l'aquaculture qui permettent, de rencontrer et d'échanger avec les spécialistes ;
- implication des partenaires dans l'élaboration des offres de formation.

Toutefois, les professionnels du domaine aquacole doivent être augmentés et diversifiés (ratio des intervenants : 25% académiques # 75% professionnels) pour une meilleure professionnalisation de la formation en aquaculture à l'UGB de Saint-Louis.

Conclusion : Standard atteint

Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité

Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminées et communiqués à toutes les personnes concernées.

Appréciation globale sur le standard :

Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles au sein de l'UFR des Sciences Agronomiques, de l'Aquaculture et des Technologies Alimentaires sont règlementés par des textes nationaux des Universités publiques et par l'arrêté rectoral portant règlement intérieur de l'UFR.

L'UFR dispose d'instances de décision que sont l'Assemblée de l'Université, le Conseil d'UFR, le Conseil de section. Ces différents conseils se réunissent régulièrement sur la base de convocations par note de service et sont présidés respectivement par le Recteur, le Directeur de l'UFR et les Chefs de section.

Conclusion : Standard atteint

Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.

Appréciation globale sur le standard :

Les enseignants-chercheurs de la Licence en Sciences Agronomiques, Option Aquaculture, sont membres du conseil de section et participent activement à la prise de décision sur les questions pédagogiques conformément au décret 96-597 du 10 juillet 1996 portant statut de l'UGB de Saint-Louis.

Par ailleurs, il existe au sein de l'UFR, un comité d'assurance qualité dans lequel des représentants d'enseignants, du Personnel Administratif, Technique et de Service (PATS) et d'étudiants siègent.

Conclusion : Standard atteint

Standard 2.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.

Appréciation globale sur le standard :

Le programme a fait l'objet d'une auto-évaluation participative en 2016 soumise à l'ANAQ-Sup. Cette autoévaluation a permis de mettre en évidence les forces et les faiblesses du système d'enseignement de la Licence en Sciences Agronomiques - Option Aquaculture.

La principale faiblesse étant :

- **l'insuffisance de la Licence en infrastructures et équipements ;**
- **l'insuffisance en ressources humaines** (Enseignants et personnel technique d'encadrement des travaux pratiques...) ;
- **l'insuffisance de la formation pratique** dans tous les domaines spécifiques à l'aquaculture (le génie en aquaculture, la gestion des étangs aquacole...);
- **la faiblesse des ressources financières** mises à disposition et les difficultés de leur mobilisation malgré l'augmentation des effectifs

Toutefois, le **club AQUA** animé par les étudiants de la section aquaculture de l'UFR est un atout qui peut à l'avenir contribuer à la formation des spécialistes compétitifs en aquaculture

à condition que des infrastructures afférentes à la discipline soient à leur disposition.

Les autorités ont pris acte des résultats de ces autoévaluations participatives qui sont en cours d'exploitation.

Il revient à l'autorité de déterminer le coût réel de la formation en licence en aquaculture afin de l'appliquer à l'inscription pour améliorer la qualité de la formation.

Conclusion : Standard atteint

Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques

Standard 3.01 : Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.

Appréciation globale sur le standard :

La maquette du programme répond aux standards LMD. Certains syllabi de cours existent.

Toutefois, les experts recommandent :

- **la réorganisation voire la reprise de la maquette** de la formation pour une meilleure conformité entre les compétences et le profil de sortie. Tenant compte du tronc commun, il est important de mettre en place un logigramme d'acquisition des différentes compétences liées à l'exercice du métier d'ingénieur de travaux en aquaculture ;
- **la finalisation de tous les syllabi de cours.**

Conclusion : Standard atteint

Standard 3.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

Appréciation globale sur le standard :

Le programme d'étude couvre les principaux aspects de la spécialité. Mais l'équipe d'experts recommande :

- l'introduction des notions comme le bien être et le bricolage en aquaculture ;
- la réorganisation de la maquette afin de mettre en place un logigramme de la formation et de présenter les métiers de l'aquaculture aux nouveaux bacheliers ;
- la mise en place d'une unité de production au sein de la Licence en Aquaculture.

Pour être compétitif sur le marché de l'emploi, les experts recommandent de renforcer la professionnalisation de la formation en aquaculture. Ceci passe nécessairement par le renforcement de la formation pratique, conditionné par le recrutement de techniciens en aquaculture.

Les enseignements sont organisés en Cours Magistraux (CM), Travaux Dirigés (TD)/Travaux Pratiques (TP), Travail Personnel de l'Etudiant (TPE), en sorties pédagogiques et en stages. Certaines activités pratiques ne sont pas réalisées faute de matériel pédagogique fonctionnel.

Par ailleurs, en préparation au marché du travail, des notions consacrées au génie aquacole, à la gestion de l'eau, à la gestion d'unités aquacoles, la législation et la sociologie rurale dispensées aux apprenants ont fortement été appréciées par les évaluateurs externes du programme.

Les étudiants sont évalués sous forme de contrôles continus et/ou d'examen conformément au décret 2012-1114 du 12 octobre 2012 relatif au diplôme de Licence. L'évaluation peut être une interrogation écrite, orale, ou un rapport. Des sessions de soutenance publique de mémoires sont organisées.

Conclusion : Standard atteint

Standard 3.03 : Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.

Appréciation globale sur le standard :

Les conditions d'obtention des attestations et diplômes sont réglementées et publiées. Elles épousent les normes du système LMD conformément aux décrets n° 2012-1114 relatif au diplôme de Licence et n° 1013-874 modifiant certaines dispositions du précédent. a) Validation d'une unité d'enseignement ; b) Validation d'un semestre ; c) Validation du diplôme ; d) Obtention des attestations et diplômes.

Conclusion : Standard atteint

Standard 3.04 : Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

Appréciation globale sur le standard :

Le taux de réussite dans ce programme varie de 43 à 100% depuis sa création en 2010. Des mesures sont prises pour l'accompagnement des étudiants notamment le tutorat, ce qui améliore le taux de réussite.

En raison de la méconnaissance de l'aquaculture par les nouveaux bacheliers, des mesures incitatives pour motiver les apprenants notamment l'information sur les métiers aquacoles et des débouchés de cette filière aquacole qui semble nouvelle dans la société sont nécessaires.

Conclusion: Standard atteint

Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01 : L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement

Appréciation globale sur le standard :

Les enseignants permanents sont recrutés après appel à candidatures, étude de dossiers par une commission technique et entretien devant un jury de recrutement.

Les enseignants sont recrutés sur la base des qualifications recherchées. Ils sont appuyés par des enseignants vacataires qualifiés. **Toutefois, les experts déplorent l'insuffisance de ressources humaines spécialisées en aquaculture.**

Par ailleurs, l'évaluation de l'enseignement ne se fait pas systématiquement. Seuls quelques enseignants ont intégré dans leur approche pédagogique une évaluation anonyme et informelle de leurs enseignements par les étudiants.

Conclusion: Standard non atteint

Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.

Appréciation globale sur le standard :

Les charges des enseignants de la Licence en Sciences Agronomiques – Option Aquaculture est fixée par la loi 81-59 du 9 novembre 1981 portant statut du corps enseignant des universités.

Cependant, les charges horaires dédiées à l'expertise et à l'administration ne sont pas quantifiées.

Il revient à l'autorité de quantifier le volume horaire consacré aux enseignants des universités.

Conclusion: Standard atteint

Standard 4.03 : La mobilité du PER est possible.

Appréciation globale sur le standard :

Le corps enseignant de la Licence en Sciences Agronomiques – Option Aquaculture compte six (06) enseignants permanents. Cette équipe est appuyée par les enseignants permanents des autres options de Licences de l’UFR des Sciences Agronomiques, de l’Aquaculture et des Technologies Alimentaires de l’UGB, les enseignants des autres UFR de l’UGB, les enseignants vacataires des autres universités et les professionnels.

Toutefois, l’équipe d’experts recommande en urgence, le recrutement d’enseignants qualifiés et le renforcement des capacités des enseignants de la Licence en Sciences Agronomiques – Option Aquaculture.

Conclusion: Standard atteint

Champ d’évaluation 5 : Étudiant(e)s

Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.

Appréciation globale sur le standard :

Les conditions d’admission dans le programme d’études et les procédures d’admission sont conformes aux normes du système LMD. Elles sont bien spécifiées.

Toutefois, les conditions d’orientation *via campusen.sn* peuvent porter préjudice à la qualité de la formation car un étudiant orienté contre son gré est un étudiant démotivé.

Conclusion: Standard atteint

Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.

Appréciation globale sur le standard :

L’égalité des chances entre hommes et femmes est garantie et réalisée par la Licence en Sciences Agronomiques – Option Aquaculture.

Conclusion : Standard atteint

Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.

Appréciation globale sur le standard :

Les diplômés du programme de la Licence en Sciences Agronomiques – Option Aquaculture sont également admis dans des cycles supérieurs des autres institutions dont l’Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, l’Université de Bambey. D’autres universités comptent également de dispensés des formations similaires. C’est le cas de l’Université Ahmadou Mactar Mbow de Dakar, de l’Université Cheikh Ibrahima Niass de Kaolack.

L’organisation des études du programme conformément aux normes du système LMD avec l’adoption des systèmes de crédits transférables facilite et constitue également un atout pour la mobilité académique des étudiants.

Cependant, les institutions d’enseignement supérieur devraient se concerter pour l’harmonisation des contenus des offres de formation au sein des filières pour faciliter cette mobilité.

Conclusion : Standard atteint

Standard 5.04 : Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.

Appréciation globale sur le standard :

L’UFR en Sciences Agronomiques - Option Aquaculture accompagne les étudiants, mais également veille à créer un environnement propice à l’animation scientifique et intellectuelle. Un support pédagogique et administratif est apporté aux étudiants dans le but de leur permettre de réaliser leur projet professionnel. Les services compétents de la Licences en Sciences Agronomiques - Option Aquaculture sont à l’écoute des étudiants qui bénéficient des conseils notamment sur leurs études et les possibilités de financement de leurs projets professionnels.

Conclusion : Standard atteint

Standard 5.05 : Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.

Appréciation globale sur le standard :

L'atout du programme réside dans la préparation au marché du travail des sortants. Des notions consacrées au génie aquacole, à la gestion d'unités aquacoles, la législation et la sociologie rurale sont des preuves de la préoccupation du programme à l'insertion des étudiants sans le monde du travail.

Cette insertion professionnelle serait davantage facilitée par la formation des étudiants en :

- pratiques sur les différentes facettes des métiers en aquaculture ;
- création et gestion des projets aquacoles ;
- mobilisation des financements.

Par ailleurs, l'UFR offre un service d'aide à l'insertion professionnelle des diplômés par le biais de la Direction des projets, de l'innovation et de l'insertion créée par arrêté rectoral n° 0005499 du 15 décembre 2014.

Les anciens étudiants en entreprises sont impliqués dans l'accompagnement des étudiants et facilitent ainsi le contact avec le milieu du travail.

Conclusion : Standard atteint

Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux

Standard 6.01 : Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.

Appréciation globale sur le standard :

Le programme utilise les infrastructures (1 amphithéâtre, salles de classe, salles de travaux pratiques, bibliothèques physique et virtuelle, 01 ferme agricole...) et les ressources humaines

et financières de la Licence en Sciences Agronomiques – Option Aquaculture pour réaliser ses objectifs. Des bassins aquacoles sont en construction ou en cours d'installation.

Ces ressources sont qualitativement et quantitativement insuffisantes.

Face à l'insuffisance de la formation pratique et la dépendance financière de l'UFR Sciences Agronomiques option aquaculture à l'état, l'équipe d'évaluation externe propose de :

- **mettre en place une unité de production aquacole dans l'UFR Sciences Agronomique option aquaculture ;**
- **doter l'UFR Sciences Agronomique option aquaculture d'un projet ambitieux de formation continue payante, en direction des personnes qui désirent s'investir en aquaculture (ouvriers scolarisés et non scolarisés, techniciens de toutes spécialités, vétérinaires, agronomes, banquiers, voire des chercheurs)**

Conclusion : Standard non atteint

5. Points forts du programme

- Le programme est régulièrement dispensé depuis sa création en 2010 (6 ans) sans interruption ;
- La maquette du programme est conçue suivant le canevas du système LMD ;
- Une relation avec les milieux professionnels ;
- L'intervention des professionnels dans les activités pédagogiques ;
- Un bon niveau du personnel enseignant recruté ;
- Un bon taux de réussite à toutes les promotions ;
- Une forte motivation des personnels de l'UFR option aquaculture (Direction, Enseignants, PATS) ;
- Une bonne ambiance de travail au sein de l'UFR option aquaculture ;
- Une forte motivation des étudiants qui apprécient positivement la qualité de la formation.

6. Points faibles du programme

- Le non-respect du calendrier universitaire ;
- Evolution des effectifs alors que les moyens (infrastructures et ressources) ne suivent pas ;
- Absence de choix dans l'orientation des étudiants à l'entrée ;
- L'insuffisance notoire de formation pratique aussi bien sur le terrain qu'à l'UFR en Sciences agronomiques option Aquaculture (absence d'unité de production notamment de bassins aquacoles fonctionnels, de laboratoires spécialisés...) ;
- Insuffisance des crédits alloués par l'état ;
- Difficulté de mobilisation des crédits ;
- La formation n'est pas suffisamment orientée vers l'entrepreneuriat ;
- L'insuffisance d'infrastructure et d'équipements spécifiques à la spécialité aquaculture ;
- Syllabus et plans de cours non uniformisés ;
- L'insuffisance de ressources humaines spécialisées en aquaculture (Enseignants et PATS) ;
- L'absence de renforcement des capacités des PATS en aquaculture pour une meilleure prise en charge des apprenants
- Les piliers de la formation ont des compétences diverses et variées acquises par la pratique au cours de leur parcours professionnel. Il faudra à l'avenir cibler dans le recrutement des enseignants ayant une spécialité dans l'aquaculture (surtout ceux qui interviennent sur les systèmes de production).

7. Appréciations générales du programme

Le programme de Licence en Sciences Agronomiques option Aquaculture est globalement intéressant et attractif. De par ses objectifs, il participe à l'insertion professionnelle et au développement l'aquaculture. Malgré ces atouts, le programme est handicapé par l'insuffisance de la formation pratique et des crédits alloués par l'état à l'UFR pour une formation orientée vers un savoir-faire réel à l'entrée sur le marché du travail.

8. Recommandations à l'établissement

- Rendre effective l'évaluation des enseignements par les étudiants ;
- Doter le programme d'infrastructures et d'équipements spécifiques à l'aquaculture ;
- Réorganiser la maquette de formation de manière à mieux vendre la spécialité :

- Présentation des métiers en aquaculture aux nouveaux bacheliers ;
- Instaurer l'Unité d'Enseignement « Ingénierie en Aquaculture » ;
- Mettre en place un logigramme pour la formation.
- Mettre en place une politique de renforcement des capacités des personnels de l'UFR option Aquaculture ;
- Renforcer le partenariat avec le milieu professionnel ;
- Travailler à l'élaboration de projets ;
- Mettre en place de laboratoires spécialisés et d'unités de production en aquaculture pour :
 - la formation pratique ;
 - la recherche des moyens financiers additionnels ;
 - le service à la communauté.
- Doter l'UFR Sciences Agronomiques option Aquaculture d'un projet ambitieux de formation continue payante, en direction des personnes qui désirent s'investir en aquaculture (ouvriers scolarisés et non scolarisés, techniciens de toutes spécialités, vétérinaires, agronomes, banquiers.... voire des chercheurs) ;
- Mettre en place une veille informationnelle pour alerter des opportunités de recherches et d'insertions des jeunes diplômés de la Licence en aquaculture de l'UFR en sciences agronomiques de l'UGB de Saint-Louis.

9. Recommandations à l'ANAQ-Sup

Pour améliorer la qualité de la formation à l'UFR Sciences Agronomiques comme dans toutes les filières des universités du Sénégal, l'équipe des experts recommande à l'ANAQ-Sup de proposer au ministère de l'enseignement supérieur de la recherche :

- de revoir les conditions et modalités d'orientation de nouveaux bacheliers car celles utilisées par le site *campusen.sn* conformément au décret 2013-1295 relatif à l'orientation et à l'inscription des bacheliers dans les universités publiques au Sénégal ne semblent pas garantir la qualité de la formation en raison des effectifs et de la démotivation de l'étudiant orienté contre son gré ;
- de quantifier les volumes horaires consacrés aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants et chercheurs du supérieur ;

- de déterminer et d'appliquer à l'inscription, le coût réel de la formation en aquaculture afin d'améliorer sa qualité.

Enfin, l'ANAQ-Sup doit veiller à l'application effective des recommandations du comité en charge de l'évaluation externe du programme de la Licence en Sciences Agronomiques, option Aquaculture.

10. Proposition de décision :

Les experts désignés par l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (ANAQ-Sup) par Décision 000025/MESR/ANAQ-Sup/SE/RAF du 23/05/2016 après évaluation du programme de la Licence en Sciences Agronomiques, option Aquaculture de l'UGB recommande de **NE PAS ACCREDITER** ce programme pour permettre à l'UFR SAATA de corriger le plus rapidement possible ses faiblesses.

ANNEXE : Personnes rencontrées

I. Direction

- Mr Papa Madiallacké DIEDHIOU, Directeur de l'UFR Sciences Agronomiques, de l'Aquaculture et des Technologies Alimentaires
- Dr Justin KANTOUSSAN, Chargé d'enseignement en Aquaculture, Chef de la Section Aquaculture de l'UFR Sciences Agronomiques

II. Personnel Administratif, Technique et de Service

- Mr Thierno Khaya KANE, Chef de Service Administratif
- Mme Ndèye Fatou NDIAYE FALL, Chef de Service Finance
- Mme Khady DIOP BA, Chef de Service Pédagogique
- Mr Mangaty SAKHO, Chef de Service Documentation
- Mr Sidy SIDIBE, Technicien de terrain
- Mme Marie Louise BADIANE DIEDHIOU, Assistante de Sections
- Mme Fatou Bintou GUEYE GAYE, Assistante au Chef de Service Pédagogique en charge de l'insertion des étudiants

III. Enseignants

- Dr TINE MBAYE, Génétique moléculaire et génomique
- Dr Mouhamadou A. LY, Nutrition des poissons
- Dr Robane FAYE, Santé des élevages
- Dr Alé KANE, Génie des procédés
- Mr Lamine DIOP, Gestion de l'eau et irrigation
- Mr César BASSENE, Botanique & Malherbologie
- Dr Mariama Dalanda DIALLO, Agro-écologie

IV. Etudiants en Licence en Aquaculture (L2 et L3) et en Master ayant une Licence en Aquaculture de l'UFR en Sciences Agronomiques de l'UGB de Saint-Louis

- Mlle Ramatoulaye FALL, Master 2
- Mr Pape Demba NDAO, Master 2
- Mr Alioune GUEYE, Master 1
- Mr Serigne Mbacké Mouhamed SARR, Licence 3
- Mlle Binetou DIEYE, Licence 3

- Mr Pape Babou DIOP, Licence 3
- Mr Ibrahima DIOUF, Licence 3
- Mr Gora NGOM, Licence 2
- Mlle Diana SECK, Licence 2